EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

PARTICIPATION A LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION 2008 DESTINEE A PROMOUVOIR LA FREQUENTATION TOURISTIQUE DE LA VILLE EN FIN DE SEMAINE

Dans le cadre des actions de promotion touristique rendues possibles par la perception de la taxe de séjour depuis le 1er janvier 2004, la Ville répond favorablement à la proposition de l'Office du Tourisme et des Congrès en 2006 et 2007, de la mise en œuvre d'une campagne de communication destiné à améliorer la fréquentation de Clermont-Ferrand en fin de semaine.

L'élaboration de ces campagnes a associé l'Office du Tourisme et des Congrès, la Chambre de Commerce et d'Industrie, ainsi que les représentants des professionnels de l'hôtellerie et les services de la ville.

La contribution de la Ville à cette opération a été de 150 000 € en 2006 et de 160 000 € en 2007. Son financement est assuré par le produit de la taxe de séjour conformément aux dispositions de l'article L 2333-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le bilan de la campagne de communication 2007 présenté par l'Office du Tourisme et des Congrès le 13 novembre 2007 à la Commission de Suivi de la Taxe de Séjour a fait ressortir des résultats très satisfaisants. Les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des professionnels de l'hôtellerie ont conforté ce bilan en faisant part d'un excellent taux d'occupation des équipements hôteliers tout au long de la période estivale. Vous trouverez-ci-joint un document de synthèse qui retrace les différentes actions mises en œuvre.

Eu égard aux résultats du bilan 2007 et à la demande de renouvellement sollicitée par les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des professionnels de l'hôtellerie, il vous est proposé d'arrêter le principe du financement par la ville, par la mobilisation d'une partie du produit de la taxe de séjour, d'une troisième campagne de communication. Le montant de ce financement serait équivalent au montant 2007 soit 160 000 €.

Par ailleurs, il est également proposé d'apporter un concours exceptionnel de 25.000 € à l'Office du Tourisme et des Congrès pour l'acquisition d'un module informatique, qui intégré dans le site Internet de l'Office refondu, permettrait d'assurer la vente en ligne du produit promu par la campagne.

Enfin, toujours sur le produit de la taxe de séjour, le Club des Hôteliers Clermontois sollicite de la ville une contribution de 10 000 € pour la mise à jour, l'impression et la diffusion du guide créé en 2007.

Le tableau ci-joint, illustre l'évolution du produit de la taxe de séjour depuis 2004. Sur 2007, l'effet cumulé de l'augmentation de tarif intervenue au 1er janvier 2007, de l'augmentation du nombre de chambre et de la fréquentation, aboutit à une augmentation de recettes qui sur les deux premiers trimestres 2007 représente 28,75 %. Cette évolution permet d'envisager une recette de l'ordre de 350 000 € en année pleine.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de vouloir bien donner un avis favorable aux propositions ci-dessus

DELIBERATION

Les propositions de M. BARDOT, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2007
Délibération publiée le 22 décembre 2007

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT